



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 14 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 07 novembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de La Chapelle Blanche, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET		R. SAINT GERMAIN	X
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J. Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J. P. GUILLAUD	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS		C. FAVRE	X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

201-2024 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR 2024 A L'ASSOCIATION LE PETIT POUCKET

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Communauté de communes Cœur de Savoie subventionne chaque année l'association le Petit Poucet basée à Montmélian pour la gestion des deux établissements d'accueil du jeune enfant implantés sur Montmélian et Alpespace. Ces deux dernières années, une subvention de 200 000 euros permettait à l'association d'équilibrer son budget de fonctionnement, compte tenu des recettes des familles et de la CAF de Savoie.

Lors du vote des attributions de subventions au conseil communautaire de mars 2024, il avait été évoqué la probable nécessité d'allouer une subvention complémentaire au Petit Poucet. En effet, une refonte de la convention collective qui s'applique à cette structure associative a fait l'objet d'un accord entre l'Etat et la fédération nationale. Cette refonte entraîne une revalorisation salariale pour une majorité des salariés, parfois conséquente selon l'ancienneté. La CNAF a décidé d'en prendre une partie à sa charge via un bonus dit « attractivité ». Cette prise en charge correspond aux 2/3 de l'augmentation salariale liée à la refonte de la convention collective, le reste étant à la charge des collectivités compétentes en petite enfance.

Par ailleurs, l'association a engagé un effort d'optimisation de l'offre de places qui entraîne une augmentation des recettes des familles et des prestations versées par la CAF.

Ainsi le montant de subvention complémentaire nécessaire pour l'année 2024 s'élève à 33 000 euros. La communauté de communes et l'association proposent de se répartir l'impact de la subvention complémentaire 2024, à savoir 1/3 pour l'association et 2/3 pour la collectivité, et ce, à titre ponctuel. Ainsi, le montant à charge de la communauté de communes est de 22 000 euros pour 2024.

Ce montant sera probablement différent en 2025, l'application de la nouvelle convention collective se faisant progressivement sur plusieurs exercices budgétaires.

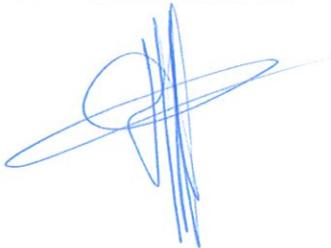
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention complémentaire de fonctionnement de 22 000 euros à l'association le Petit Poucet pour l'année 2024
- **AUTORISE** la Présidente à signer un avenant à la convention financière pour 2024 relative au versement de cette subvention, et toutes pièces afférentes à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance

Christelle HUGONOT



La Présidente,



Béatrice SANTAIS

